



## Comité syndical du jeudi 16 mai 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 7 mai 2024.

Secrétaire de séance : Marie-France DALLA LONGA

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	×
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	×
<b>CDC RIVES DE LA LAURENCE</b>					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania	×	DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline	×	CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
FAYE	Lionel	×			
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard		LAFON	Maryvonne	
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Délégués excusés en cours de séance : Xavier Barrabès (19h45)

Délégués représentés : 3 (pouvoir de Christophe Colinet à Maryse Aubin, Marie-Antoinette Chiron-Charrier à Alain Monget, José Martin à Céline Bagolle)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants ayant pris part au vote : André Delpont suite au départ de Xavier Barrabès

## **Information :**

Projet de déploiement du **dispositif de Chantier emploi-formation** : présentation de la démarche engagée sur le territoire de l'Entre-deux-Mers à l'initiative de la Communauté des communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Présentation des enjeux et identification des besoins.

Interventions de :

- Daniel Barbe, Président de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers,
- Luc Sonilhac, Coordonnateur centre de formation agricole de la Gironde,
- Céline Goeuru Vice-présidente du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers.

Suite à la présentation, un tour de table est effectué pour commencer à constituer le carnet d'intérêt sur le Cœur Entre-deux-Mers et le Réolais : collectivités intéressées, sur quelles thématiques, pour quelles échéances... L'objectif est d'avoir en permanence des chantiers sur ce territoire, avoir une animation constante et être identifié par l'Etat, la Région et le Département sur cette dynamique.

Les remarques sont les suivantes :

- besoin d'une visite sur le projet au préalable pour définir si un chantier serait adapté,
- regrouper plusieurs chantiers proches et sur la même thématique,
- avoir des chantiers sur le volet agricole et paysager,
- le problème de la mobilité des personnes intervenant sur le chantier est à prendre en compte.

Une présentation sera faite dans chaque Cdc pour constituer ce carnet d'intérêt.

## **Procès-verbal du comité syndical du 28 mars 2024**

### **Délib. 14/2024**

Le procès-verbal du précédent comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du comité syndical.

Départ de Xavier Barrabès à 19h45.

## **Rapport d'activités 2023 du PETR**

### **Délib. 15/2024**

Lise Capeyron, chargée de communication présente le rapport d'activités 2023 du PETR. Monsieur le Président propose que ce rapport d'activités soit validé par le Comité syndical.

Considérant la présentation de ce rapport en séance aux délégués du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,  
- de valider le rapport d'activités 2023 du PETR.

## **Thermographie aérienne - Démarche mutualisée avec les 5 Cdc du Cœur Entre-deux-Mers**

### **Délib. 16/2024**

Le territoire national compte un nombre important de logements consommant beaucoup d'énergie à la fois en hiver mais aussi en été lorsqu'il s'agit de rafraîchir les habitations de quelques degrés.

Dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, il a été estimé que « 7 millions de logements sont mal isolés et 14% des Français ont froid dans leur logement ». Certains de ces logements, en raison de leur inefficacité énergétique, sont qualifiés de « passoires thermiques ».

Dans un contexte de transition énergétique (réduction de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables) et de hausse des coûts de l'énergie, la France s'est donnée des objectifs importants en matière de rénovation énergétique des bâtiments (loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte).

La loi prévoit des mesures visant à réduire significativement la consommation énergétique des bâtiments existants. Dans ce cadre, des objectifs de rénovation énergétique sont fixés chaque année, avec pour ambition de rénover un nombre important de logements. Les chiffres précis varient en fonction des politiques gouvernementales et des contraintes budgétaires en vigueur.

Le Coeur Entre-deux-Mers n'est pas un territoire exempt de passoires thermiques. En effet, l'histoire du territoire fait qu'une partie du bâti est aujourd'hui vieillissant.

Le Pôle Territorial Coeur Entre-deux-Mers porte et anime pour le compte des 5 intercommunalités du territoire un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME.

L'objectif du COT est de permettre l'accélération de la transition écologique sur le Coeur Entre-deux-Mers et cela en apportant un soutien financier à des projets mutualisés.

Au vu des ambitions affichées par les Communautés de Communes dans leurs PCAET respectifs en matière de rénovation énergétique, la mise en place d'une **thermographie aérienne** a été identifiée comme un outil particulièrement stratégique pour le territoire. Cet outil permettra :

1. De repérer les déperditions thermiques en toiture de tout le territoire.
2. D'aider stratégiquement la politique de rénovation énergétique.
3. De sensibiliser les citoyens et les entreprises aux déperditions de chaleur de leurs toitures, aux gaspillages énergétiques que cela induit et à l'intérêt d'opter pour une rénovation énergétique de leur logement.

**La convention a pour objet de fixer les modalités financières pour l'obtention d'une thermographie aérienne mutualisée.**

#### **Scénario 1 : Réponse favorable à la subvention Europe et Région**

<b>Nature des financements</b>	<b>2024-2025</b>	<b>%</b>
Région Nouvelle-Aquitaine	<b>25 000 €</b>	<b>18,94 %</b>
Europe (LEADER)	<b>75 000 €</b>	<b>56,82 %</b>
PETR CE2M (COT)	<b>5 600 €</b>	<b>4,24 %</b>
<b>Total financements publics</b>	<b>105 600 €</b>	<b>80 %</b>
Autofinancement des 5 EPCI	<b>26 400 €</b>	<b>20%</b>
<b>Coût Total TTC</b>	<b>132 000 €</b>	<b>100 %</b>

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 26 400 € TTC.

<b>Communautés de communes</b>	<b>Budget TTC</b>
CdC Créonnais	5 280 €
CdC Coteaux Bordelais	5 280 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	5 280 €
CdC Rives de la Laurence	5 280 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	5 280 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>26 400 €</b>

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 1 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 89 %.

## **Scénario 2 : Réponse favorable à la subvention Europe et non favorable à la subvention Région**

<b>Nature des financements</b>	<b>2024-2025</b>	<b>%</b>
Europe (LEADER)	<b>75 000 €</b>	<b>56,82 %</b>
PETR CE2M (COT)	<b>9 000 €</b>	<b>6,82 %</b>
<b>Total financements publics</b>	<b>84 000 €</b>	<b>63,64 %</b>
Autofinancement des 5 EPCI	<b>48 000 €</b>	<b>36,36%</b>
<b>Coût Total TTC</b>	<b>132 000 €</b>	<b>100 %</b>

Dans ce cas précis, l'autofinancement sera de 48 000 € TTC.

<b>Communautés de communes</b>	<b>Budget TTC</b>
CdC Créonnais	9 600 €
CdC Coteaux Bordelais	9 600 €
CdC Rurales Entre-deux-Mers	9 600 €
CdC Rives de la Laurence	9 600 €
CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	9 600 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>48 000 €</b>

Remarque : la Communauté de communes les Rives de la Laurence a demandé en 2020 une estimation du coût d'une thermographie aérienne. Ce coût s'élevait à 47 952 € TTC. Le scénario 2 montre ainsi une réduction du coût de l'outil de 80 %.

Remarque :

**André Delpont** : à quelle échéance sera livré l'outil ? D'ici fin 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération sous réserve que les 5 communautés de communes aient validé leur engagement dans cette opération.

### **Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

**Délib. 17/2024**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant le besoin de créer un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;  
Considérant que ce poste bénéficiera à un agent en poste, chargé de communication.

Le poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sur lequel l'agent, chargé de communication est actuellement, sera fermé après avis du comité social territorial et délibération du PETR.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs du PETR d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- ledit poste est créé à compter du 01 septembre 2024,
- l'inscription des crédits correspondants au budget du PETR.

### **Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur à temps complet Délib. 10/2024 EDS**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant le besoin de créer un poste de rédacteur à temps complet ;  
Considérant que ce poste bénéficiera à un agent en poste, instructeur EDS, actuellement adjoint administratif, ayant réussi le concours externe 2023 de rédacteur.

Le poste d'adjoint administratif à temps complet sur lequel l'agent, instructeur EDS est actuellement, sera fermé après avis du comité social territorial et délibération du PETR.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- la création au tableau des effectifs du PETR d'un poste de rédacteur à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés,
- ledit poste est créé à compter du 09 septembre 2024,
- l'inscription des crédits correspondants au budget annexe EDS.

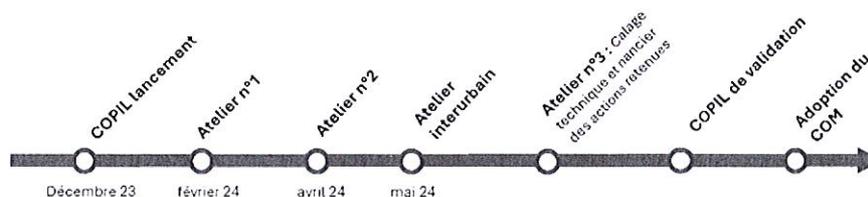
## Actualités des services du Pôle Territorial

### Mobilité – Contrat opérationnel de mobilité CE2M

#### Rappel de la phase d'élaboration du COM Cœur-Entre-Deux-Mers



- ▶ **Ateliers n°1, 2 et 3** : aboutir sur une feuille de route à l'échelle du bassin de mobilité, dans une démarche de partenariat « gagnant-gagnant », référencant des projets de mobilité locale, sur la période 2024 – 2030
- ▶ **Discuter sur les actions fléchées par les Communautés de communes** : des actions de mobilité locale, des actions multi-partenariales, des études de mobilité...
- ▶ **Prioriser les actions dans le temps**
- ▶ **Valider les orientations de la feuille de route par les signataires du COM**



L'atelier Interurbain des lignes de bus se déroulera le mardi 28 mai 2024 à Carignan de Bordeaux.

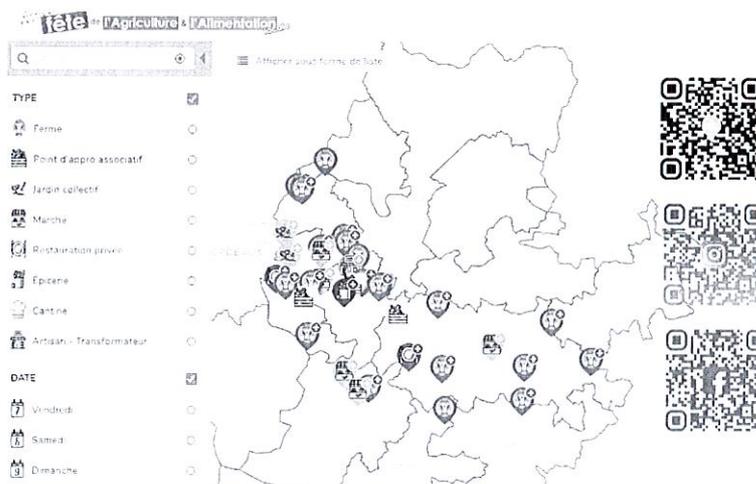
### L'Entre-deux-Mers Fête l'Agriculture et l'Alimentation locale

#### L'Entre-deux-Mers fête l'Agriculture & l'Alimentation locale

##### Organisation de la fête :

Actuellement, 54 participants sur le Cœur Entre-deux-Mers, Convergence Garonne, le Libournais et Réolais / Sud Gironde

- Rives de la Laurence (8)
- Coteaux Bordelais (8)
- Portes de l'Entre-deux-Mers (5)
- Créonnais (9)
- Rurales de l'Entre-deux-Mers (6)



## L'Entre-deux-Mers fête l'Agriculture & l'Alimentation locale

### Outils de communication :

- Bâches (30) A DISPOSER
- Affiches en A3 / A4
- Panneaux adaptables (200)
- Flyers (2000)

Déclinaison des outils de communications aux autres CdC



## L'Entre-deux-Mers fête l'Agriculture & l'Alimentation locale

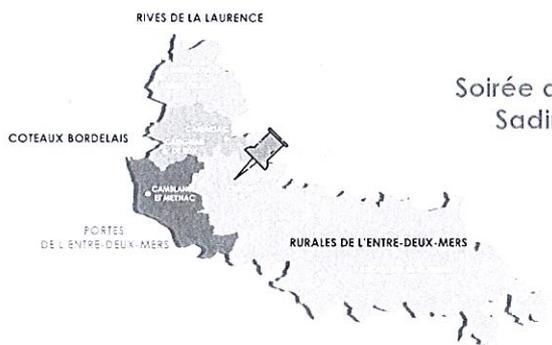
### Stratégie de communication :

- Publicités WEB dans Sud Ouest
- Publicités dans les journaux Sud Ouest et Entre2mers Annonces
- Passage à Radio E2M & pub sur Enjoy33
- Achat de publicité pour booster la com sur Facebook
- Communication régulière sur les réseaux sociaux
- Présence à *Viens voir ma Rurales* (01/06) et au Marché de Créon (05/06)

## Défi Alimentation Positive 2024

Défi Alimentation Positive 2024

3 équipes - 25 foyers encore actifs



Soirée de clôture le 31 mai à  
Sadirac salle Cabralès

## Défi Alimentation Positive 2024

- 2 Escape Game (Bocal Local)
  - 4 ateliers de cuisine pratique (Cel à Table)
  - 2 ateliers de cuisine théorique (Cel à Table et Sonia Beaume)
  - 2 ateliers jardinage adultes (Écosystème une terre pour tous)
  - 1 atelier jardinage enfant (Bocal Local)
  - 1 atelier de compostage (SEMOCTOM)
  - 2 auberges espagnoles (dont 1 spécial labels)
- 
- une dizaine de sessions de balade avec les chèvres (St Genes de Lombaud)
  - un atelier chez La Ferme de Lalonga / Jardins Délices
  - une visite à venir au Château le Parvis

## Défi Alimentation Positive 2024



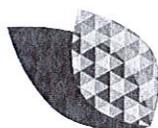
## Défi Alimentation Positive 2024

des mini-challenges pour maintenir le rythme

-> 400 photos de recettes reçues

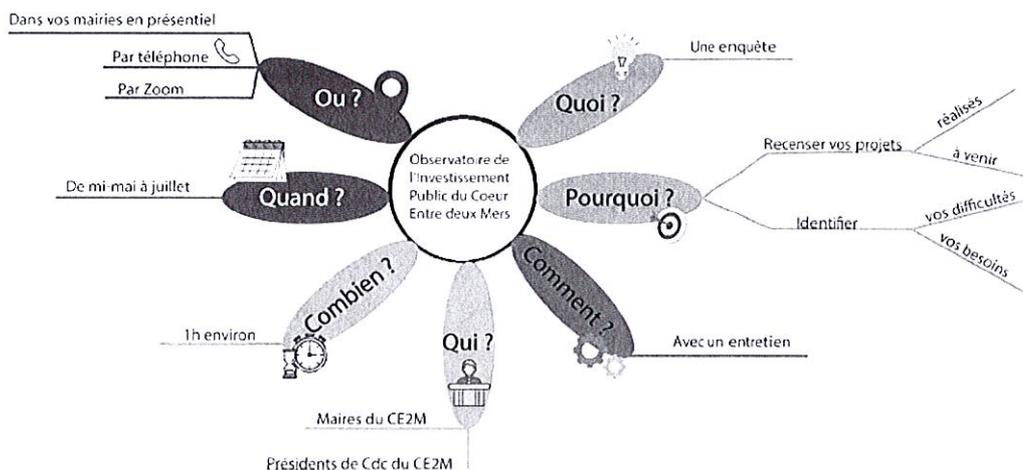


Lilou : mémoire sur diagnostic post Défis



**Information**

**Observatoire de l'investissement public local**



**Décisions du Président (Pour information)**

- n°2024.04.01 - Objet : Budget principal – ajustement charges exceptionnelles

**Questions diverses (sans objet)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

**Le Président,**

**La Secrétaire de séance,**

**Alain MONGET**

**Marie-France DALLA LONGA**